



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 20/07/2020

### Objectif reprise TPE – PME Un dispositif gratuit d'appui à la reprise et la poursuite d'activité

Le ministère du Travail lance « Objectif reprise » un dispositif pour sécuriser la reprise - ou la poursuite - de l'activité des TPE-PME post-confinement en agissant sur l'organisation du travail, la prévention des risques et les relations sociales.

Les difficultés que rencontrent de nombreuses TPE-PME à adapter leur organisation du travail à la reprise progressive des commandes, à structurer les mesures de prévention, à réguler les tensions internes post-confinement, ou encore à soutenir le travail de management sont de nature à fragiliser leur reprise ou poursuite d'activité.

Pour les aider à passer ce cap, le ministère du travail confie au réseau ANACT-ARACT et à la DIECCTE, un dispositif d'appui gratuit aux entreprises de moins de 250 salariés.

Accessible depuis les sites [anact.fr/objectifreprise](http://anact.fr/objectifreprise) et [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr), « Objectif reprise » propose trois modalités d'appui :

1. **Sensibilisation** : au moyen d'un questionnaire en ligne, les TPE-PME peuvent identifier leurs points forts et axes de progrès en matière d'organisation, de prévention, et de relations sociales.
2. **Conseil** : celles qui souhaitent aller plus loin peuvent avoir accès à des modalités d'échanges et de conseils (orientation vers des solutions existantes, échanges de pratiques en ligne, ou encore contact avec un expert des conditions de travail pour les entreprises de plus de 11 salariés).
3. **Accompagnement** : identifiées selon des critères de priorité en région, des entreprises, ayant plus particulièrement besoin d'être soutenues, se verront conseiller un accompagnement adapté associant le personnel.

« Objectif reprise » complète les dispositifs d'accompagnement mis en place par le ministère du Travail pour aider les entreprises à faire face aux difficultés provoquées par l'épidémie de Covid-19 : activités partielles, fiches métier et guides de branches, protocole de déconfinement etc.

Vous pouvez contacter le pôle politique du travail de la DIECCTE de Mayotte à l'adresse suivante:  
[976.polet@dieccte.gouv.fr](mailto:976.polet@dieccte.gouv.fr) ou au 02 69 61 16 57

Pour plus d'info :

[Travail-emploi.gouv.fr](http://Travail-emploi.gouv.fr)  
[Anact.fr/objectifreprise](http://Anact.fr/objectifreprise)

Contact presse :

Direction des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi

3bis Rue Mahabou – BP 174  
97600 Mamoudzou  
Tél standard : 02 69 61 16 57  
Mél : 976.communication@dieccte.gouv.fr